

Procès-verbal 13 décembre 2021

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes pour respecter les conditions sanitaires,

Sous la présidence de : Monsieur Yves COMTE, Maire

Présents : MALACHANNE - HLYWA - MERLE - RIOS - TRAUCHESSEC - PETIT - DENNEULIN - GIBELIN - CORNUT - FABREGUE - SAEZ - SINET - GUY - GAYTON. MESA - BERARD DE MALAVAS - ROSSO - DANIEL - VERDELHAN

Procurations : BONNET a donné procuration à MERLE

POLGE a donné procuration à SINET

WILUS a donné procuration à GIBELIN

Absente : DEBAILLE

Madame HLYWA est élue secrétaire de séance.

Informations :

Le Maire et le conseil municipal présentent leurs condoléances à Monsieur Denneulin, pour le décès de sa sœur survenu la semaine dernière.

Monsieur le maire informe l'assemblée de la disparition de Madame Josette Roux, ancienne élue au CCAS, très impliquée dans la ville notamment auprès des écoles et dans les associations. Ancienne infirmière de profession, elle était connue et reconnue par de nombreux salindrois.

La commune d'Anduze remercie Salindres pour le soutien financier dont elle a fait preuve lors des inondations.

La parole est donnée à Pierre Trauchessec pour un point COVID dans les écoles. Pour l'instant il précise que 3 classes en élémentaire sont fermées toute la semaine et une classe dont l'enseignante sera remplacée possiblement jeudi est pour l'instant fermée.

Ordre du jour,

1) Approbation du procès-verbal du conseil du 26 novembre dernier

Adoptée à l'unanimité

2) Autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les factures de dépenses d'investissement

Adoptée - 2 votes contre Daniel, Bérard de Malavas - 1 abstention Rosso

3) Château des Isnards

Cette délibération qui fait état de la reprise directe par la ville de la Gestion du château a été prise au cours du dernier conseil. Mais pour des raisons d'organisation interne l'agence Real souhaite, pour une meilleure mise à jour des dossiers, retarder au 1^{er} mars, cette restitution de gestion.

Madame Berard de Malavas demande au maire si cette entente n'aurait pas pu être faite avant plutôt que de reprendre une seconde fois cette délibération

Le maire répond que la ville avait pourtant bien informée l'agence Réal de cette reprise.

Adoptée à l'unanimité

4) Course de Noël

Madame Petit rappelle que cette course qui se tiendra samedi 18 décembre de 15h à 19h, partira du parking du collège. Elle est organisée par Chronogard, association qui a l'habitude de proposer ce genre d'événement (les guerrières ou les amazones). Comme à Salindres cette période est propice au téléthon la ville a souhaité associer un arbre à dons à cet événement. Pour rappel cette course ne sera pas dispendieuse pour la ville, car seules des barrières, le montage de la scène et l'éclairage seront mis à disposition.

4 courses de 5 kms sont au programme à savoir la course enfant sur le synthétique, la course des collégiens, celle des femmes, puis celle des hommes seront parcourues dans Salindres. Une dernière est une marche vers la tour Bécamel.

Cela nécessitera la fermeture des routes en fonction du tracé de la course.

Adoptée à l'unanimité

5) Passage de l'Etoile de Besseges.

Christian Fabrègue présente la course cycliste qui se tiendra le 3 février 2022. Elle passera par le Moulinas, rue de Cambis, rue Gély, rue de Séverac, le rond-point du Berger et le pont de Barjac. Cette course suivie notamment par le journal l'Equipe permettra de mettre en lumière Salindres.

Adoptée à l'unanimité

18H16 Arrivée de Madame Rios

6) Modification du plan de circulation

La parole est donnée à Christian Fabrègue. Il précise que comme évoqué au cours de sa commission, où il avait invité les membres de l'opposition, et en réunion de groupe, il s'agit de déployer à partir de janvier le nouveau plan de circulation. L'élu rappelle que ce travail a débuté avec la piétonisation de Becmil, de la mise en place de stop rue de Séverac, de chicanes à la Transhumance, de retrait de plots et jardinières rue Henri Merle.

Madame Verdelhan demande si les habitants des quartiers concernés ont été consultés préalablement.

Monsieur Fabrègue répond que non.

Il met en exergue qu'une consultation ne serait pas satisfaisante car ce projet occasionnera des validations de certains et des blocages pour d'autres. Aussi, à l'instar du Gascut où lors de la consultation des habitants une majorité était d'accord pour les aménagements proposés, une pétition contre le projet est alors parvenue en mairie. Aussi la consultation a été un échec.

Madame Verdelhan n'est pas satisfaite par cette façon de procéder. Elle regrette cette absence de dialogue.

Madame Petit précise que les aménagements proposés ont été pris en compte par la majorité municipale grâce à des remontées d'habitants.

Monsieur Merle insiste sur l'exemple du Gascut qui a été la preuve que la consultation a apporté beaucoup de discussions pour au final satisfaire le plus grand nombre qui a remercié la ville d'avoir réalisé ce projet qui tenait compte de leur demande.

Monsieur Daniel qui n'a pu venir à la commission souhaite avoir les plans. Monsieur Fabrègue lui rappelle qu'il aurait pu venir le rencontrer pour échanger et s'informer ou demander aux membres de son groupe présents de lui donner les précisions.

Madame Berard de Malavas ne comprend pas pourquoi le titre de la délibération est modification du plan de circulation alors qu'au comment de la commission il était présenté comme un projet.

Monsieur Malachanne et Fabrègue relisent la délibération et précisent qu'il s'agit bien d'un projet comme indiqué dans le corps de la délibération.

Adoptée - 4 votes contre

7) Mise en place d'une caméra de surveillance devant le centre de santé.

Avec les fonds de la DETR une caméra multi capteurs a été mise en place sur le centre de santé

Adoptée à l'unanimité

Fin de séance 18h30

Monsieur Daniel souhaite savoir où en est l'observatoire des odeurs. Le maire répond qu'à ce jour la préfecture a mis en demeure les entreprise Neoval et Veolia pour non-respect d'un certain nombre de leurs obligations eu égard leur conformité à l'arrêté d'exploitation (arrêtés de mise en demeure affichés en mairie)

Le Maire, Yves COMTE

